

DEC 42/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 10 décembre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 10 décembre 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 42/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

E 10790



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 2 décembre 2015
(OR. en)**

**14825/1/15
REV 1 (fr)**

FIN 862

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	2 décembre 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 42/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 42/2015.

p.j.: DEC 42/2015



BRUXELLES, LE 01/12/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRES: 13, 19, 20, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 42/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1305 Instrument d'aide de préadhésion -- Développement régional et coopération régionale et territoriale

ARTICLE - 13 05 02 Instrument d'aide de préadhésion (IAP) -- Achèvement de la composante du développement régional (2007-2013) CP -10 190 925,00

POSTE - 13 05 63 02 Coopération transfrontalière (CTF) -- Contribution de la rubrique 4 CE -1 042 689,00

DU CHAPITRE - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 04 Autres mesures et opérations de gestion de crise CE -2 882 311,00

DU CHAPITRE - 2002 Politique commerciale

ARTICLE - 20 02 03 Aide au commerce -- Initiatives multilatérales CE -775 000,00

DU CHAPITRE - 2304 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne

ARTICLE - 23 04 01 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires CE -7 300 000,00

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence CP -1 809 075,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins CE 12 000 000,00
CP 12 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

13 05 02 - Instrument d'aide de préadhésion (IAP) -- Achèvement de la composante du développement régional (2007-2013)

b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	272 864 063,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	272 864 063,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	237 220 703,18
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	35 643 359,82
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	25 452 434,82
7 Prélèvement proposé	10 190 925,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,73 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Il est à prévoir que certaines demandes de paiement arriveront trop tard dans l'année pour pouvoir être honorées encore en 2015. En conséquence, compte tenu des besoins plus urgents dans le domaine politique de l'aide humanitaire, un montant de 10 190 925 EUR peut être mis à disposition pour redéploiement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

13 05 63 02 - Coopération transfrontalière (CTF) -- Contribution de la rubrique 4

b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	17 541 590,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	17 541 590,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	9 217 382,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 324 208,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	7 281 519,00
7 Prélèvement proposé	1 042 689,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,94 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

L'élaboration, par les pays partenaires, des programmes de coopération transfrontalière Grèce-Turquie et Chypre-Turquie et leur transmission à la Commission n'ont pas eu lieu en temps utile cette année. En conséquence, un montant total de 1 042 689 EUR correspondant aux crédits d'engagement 2015 inutilisés sous la rubrique 4 (897 841 EUR et 144 848 EUR) peut être mis à disposition pour redéploiement.

I.3

a) Intitulé de la ligne

19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise

b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	85 250 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	85 250 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	23 689 445,47
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	61 560 554,53
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	58 678 243,53
7 Prélèvement proposé	2 882 311,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,38 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	8 005 554,53
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

L'adoption de la décision du Conseil relative à la création de chambres spécialisées au Kosovo ayant pris du retard, un montant de 51 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être redéployé pour d'autres besoins. Sur cette somme, 2,9 millions d'EUR peuvent être mis à disposition dans le cadre du présent virement.

I.4

a) Intitulé de la ligne

20 02 03 - Aide au commerce -- Initiatives multilatérales

b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 802 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-27 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 775 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	900 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 875 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 100 000,00
7 Prélèvement proposé	775 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,14 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Le montant disponible en crédits d'engagement se rapporte aux contributions versées à deux organisations internationales (Codex Alimentarius et convention internationale pour la protection des végétaux), qui ont été annulées en 2015. Ce n'est que récemment que ces deux organisations ont informé la Commission qu'elles recherchaient un nouveau partenariat, davantage axé sur le renforcement des capacités. Dès lors, des crédits d'engagement d'un montant de 0,8 million d'EUR peuvent être mis à disposition pour redéploiement.

I.5

a) Intitulé de la ligne

23 04 01 - Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires

b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 868 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	13 868 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 568 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	7 300 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0,00
7 Prélèvement proposé	7 300 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	52,64 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les procédures d'appels d'offres pour la mise en œuvre du programme de travail annuel 2015 ont connu des difficultés ayant conduit à une réduction de la valeur des marchés. Un montant de 7,3 millions d'EUR en crédits d'engagement qui ne sera pas utilisé peut donc être mis à disposition pour redéploiement.

I.6

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	150 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-131 110 746,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 889 254,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	18 889 254,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	17 080 179,00
7 Prélèvement proposé	1 809 075,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,21 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	882 446 000,00	928 182 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	108 077 134,00	149 264 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	990 523 134,00	1 077 446 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	973 858 134,00	919 066 103,25
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	16 665 000,00	158 379 896,75
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	28 665 000,00	170 379 896,75
7 Renforcement proposé	12 000 000,00	12 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,36 %	1,29 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	62 508,54	28 512,24
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Au 26 novembre 2015, le taux d'exécution global pour le chapitre de l'aide humanitaire était de 98 % pour les crédits d'engagement et de 84 % pour les crédits de paiement.

Le montant initial de la réserve opérationnelle était fixé à 176 millions d'EUR, mais à ce stade, seuls 18 millions d'EUR en crédits d'engagement restent disponibles. Néanmoins, un montant de 13 millions d'EUR est en train d'être mis en place pour faire face à des situations d'urgence, notamment au Yémen, dans les pays touchés par le groupe Boko Haram et dans les pays de la zone Amérique latine/Caraïbes frappés par le phénomène El Niño, qui ne sont pas admissibles à un financement au titre du Fonds européen de développement. Il est prévu d'utiliser le restant, soit 5 millions d'EUR, pour d'autres situations critiques, comme dans la région des Grands Lacs.

Depuis le printemps 2015, la dynamique du conflit en Afghanistan a évolué, principalement en raison des offensives terrestres des talibans contre les forces gouvernementales, qui augmentent en intensité et en fréquence. Les attaques se déroulent désormais aussi dans des zones urbaines à forte densité de population. En conséquence, le nombre des victimes civiles et des personnes déplacées est en hausse. Ne pouvant plus être considérée comme étant en «phase de stabilisation», la situation en Afghanistan a régressé au stade d'une crise humanitaire d'une gravité grandissante.

Afin de faire face aux besoins humanitaires croissants et d'atténuer les souffrances de la population à l'approche de l'hiver, un montant de 12 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est nécessaire pour couvrir les besoins les plus urgents d'ici à la fin de l'année. Ces fonds sont destinés à aider les 400 000 personnes supplémentaires touchées par l'escalade du conflit en 2015 ainsi que les sinistrés du tremblement de terre d'octobre 2015. Les secteurs prioritaires seront les suivants: aide alimentaire, eau, assainissement et hygiène, abris, articles non alimentaires et préparatifs pour affronter l'hiver. À cela s'ajouteront les domaines de la protection et de la santé .

De plus amples informations concernant cette crise figurent dans l'annexe ci-jointe.

AFGHANISTAN

Total amount committed in 2014 for this crisis	EUR 31.5 million
Amount committed through the 2015 initial Humanitarian Implementation Plan related to this crisis	EUR 28.285 million
Funds already committed this year for this crisis from the: - Operational Reserve - Emergency Aid Reserve	0 0
Total amount from EU Humanitarian Aid budget committed in 2015 (i.e. total revised HIP and/or Emergency Decisions)	EUR 28.285 million
Other EU budget funding (Development cooperation etc.)	EUR 200 million
Other donors (<i>source Financial Tracking Service as of 17/11/2015</i>)	USD 275.7 million

Total needs	EUR 12 million
-------------	----------------

Timing
Funds are needed immediately.

Why the additional funding is needed?
<p>There has been a drastic shift in the dynamics of the conflict in Afghanistan since the spring of 2015. Armed Opposition Groups (mainly Taliban) ground offensives against government forces have increased both in intensity and frequency. They now include urban centres with high population density. As a result, the civilian population is paying an increasing heavy toll through both civilian casualties and population displacements. The situation in Afghanistan cannot be considered anymore as in a "stabilisation phase", but has rather developed into an increasingly acute humanitarian crisis. In order to meet the growing humanitarian needs and to alleviate suffering in view of the approaching winter, EUR 12 million is required immediately to ensure that the most urgent needs are met.</p>

What will be the increase used for?
<p>The Commission has contributed to the Emergency Response Mechanism (ERM) for Afghanistan to respond to urgent needs. However, the grant agreements signed with ERM partners were based on trends from 2014. Under the current circumstances, the ERM partners' resources are almost fully exhausted.</p> <p>The additional funds will be used for urgent humanitarian needs of some additional 400 000 people affected by the escalation of the conflict in 2015 and for those affected by the October 2015 earthquake. The priority sectors are food assistance, water, sanitation and hygiene, shelter, non-food items and winterisation. Protection and health will also be addressed.</p>